

# L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site:  
www.kefinafasso.com

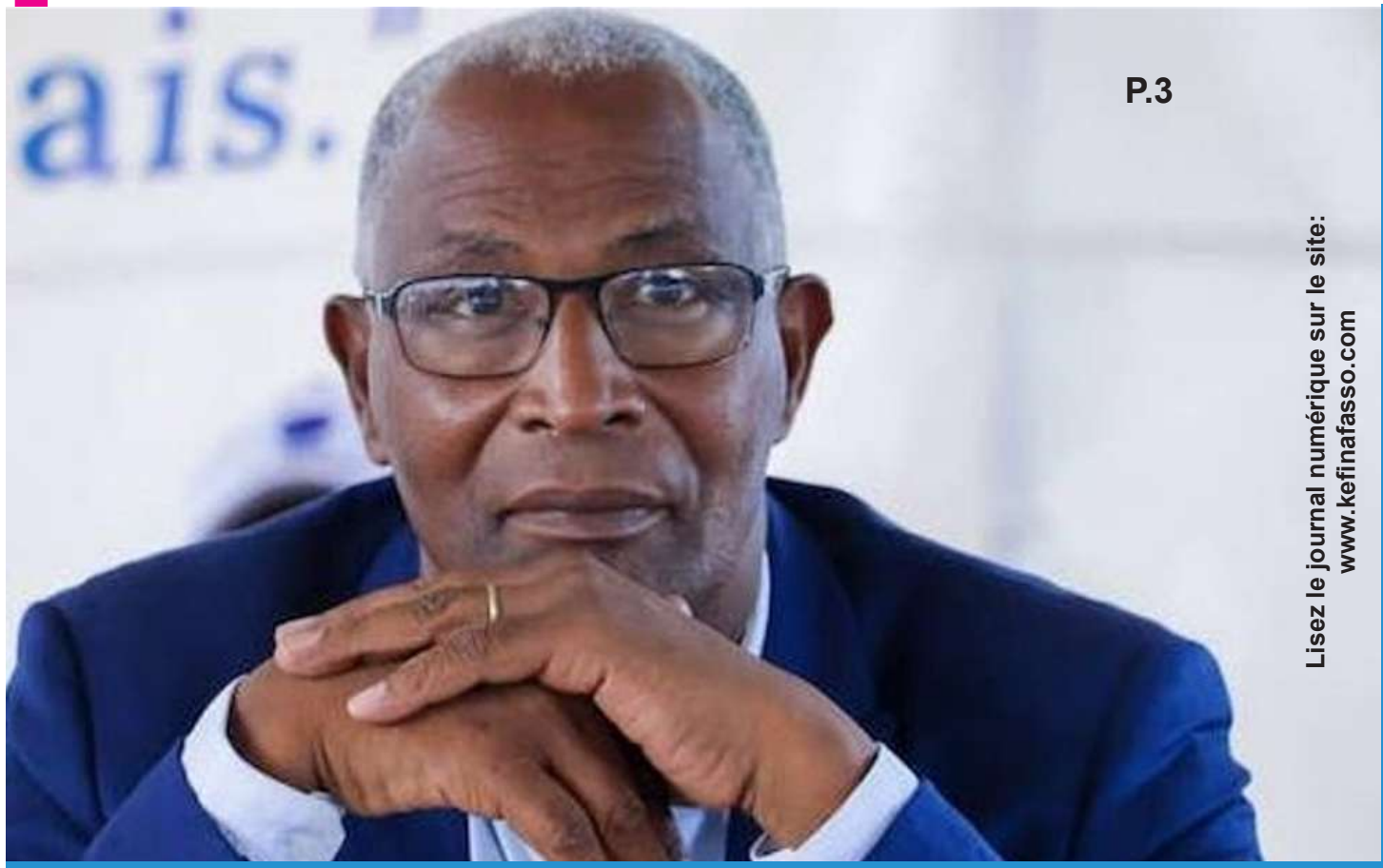
*L'information qu'il vous faut!*



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 421 DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Élargissement de GMD

## Bah Oury "sacrifié" l'UDRG, son parti



P.3

Lisez le journal numérique sur le site:  
www.kefinafasso.com

Politique

P.4



**Hadja Makalé Camara**  
**évoque les coulisses de la**  
**rencontre avec Bah Oury**  
**(Entretien)**

Carême

P.3



**Ce qu'il faut savoir selon le**  
**Père Pierre Baba Mansaré**  
**(Entretien)**

Élections législatives et  
communales

P.4



**Le BL, le PEDN, le RRD et la**  
**CONAPAID déclinent leurs**  
**positions**

Edito à vue d'Aigle

## Cap sur les législatives et les communales

En Guinée, après l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, qui a vu la victoire de l'Homme du 5 septembre, les regards sont désormais tournés vers les législatives et les communales. Dans un décret lu la semaine dernière à la télévision nationale, la date desdites élections a été fixée au 24 mai 2026.

De l'avis de tous les observateurs avertis, le président Mamadi Doumbouya aura besoin, les 7 prochaines années, d'une assemblée nationale qui lui soit favorable pour mettre en œuvre son projet de société en faveur des Guinéens de l'intérieur et de la diaspora. D'où l'impérieuse nécessité pour lui de créer un grand parti politique pour l'accompagner de bout en bout...

Incidents entre Conakry et Freetown P.5

**Seize militaires sierra-léonais détenus**  
**en Guinée**

SOCIO-RELIGION

P.7

**Le « Ramadan-Foot » sur la route Le**  
**Prince : Entre ferveur nocturne et**  
**calvaire urbain**

Vie de la nation

P.2

**La Guinée à la croisée des chemins —**  
**Entre promesses électorales et réalités**  
**du terrain**

## Édito à vue d'aigle



## Cap sur les législatives et les communales

**En Guinée, après l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, qui a vu la victoire de l'Homme du 5 septembre, les regards sont désormais tournés vers les législatives et les communales. Dans un décret lu la semaine dernière à la télévision nationale, la date desdites élections a été fixée au 24 mai 2026. De l'avis de tous les observateurs avertis, le président Mamadi Doumbouya aura besoin, les 7 prochaines années, d'une assemblée nationale qui lui soit favorable pour mettre en œuvre son projet de société en faveur des Guinéens de l'intérieur et de la diaspora. D'où l'impérieuse nécessité pour lui de créer un grand parti politique pour l'accompagner de bout en bout.**

C'est dans ce cadre que le 6 février dernier, le Premier ministre Amadou Oury Bah a eu une rencontre avec les leaders des partis et mouvements alliés de GMD pour parler entre autres de ce sujet d'actualité. Il a tenu à préciser que l'adhésion à la nouvelle formation présidentielle se fera de

façon individuelle. Personne ne viendra avec un mouvement de soutien ou un parti politique. Pour lui, il faudra à tout prix éviter ce qui est arrivé au RPG Arc-en-ciel, né de la fusion entre le RPG (créé en 1992 par le professeur Alpha Condé et ses compagnons) et ses alliés de l'entre-deux-tours de la présidentielle de 2010.

« Nous ne pourrions pas faire face à des situations où, très souvent, les intérêts catégoriques ou les querelles de groupes pourront s'exacerber, au risque de casser rapidement la dynamique. Or, vous savez que la Guinée vient de loin. Nous n'avons pas le droit, dans le contexte actuel, après tout ce qui a été fait durant ces quatre dernières années, d'avoir un processus politique qui va recréer les conditions de l'instabilité dans le pays, du fait de la gouvernance ou d'absence de lignes politiques claires pour mettre en place les institutions de la République... », a indiqué le locataire du Palais de la Colombe.

Depuis la fixation de la date des législatives et des communales, il y a des sorties des partis politiques et des personnalités indépendantes pour faire part de leur volonté de prendre part à ces consultations électorales dont l'importance n'est plus à démontrer. Pour ce qui est du camp présidentiel, c'est le branle-bas de combat entre toutes celles et tous ceux qui caressent légitimement le secret espoir de porter les couleurs du parti présidentiel en gestation. Les divisions commencent déjà à naître par endroits. Sans oublier le cas des présidents de délégation spéciale qui aimeraient continuer leur bail à la tête de leurs communes. Mais comme dit l'autre, la loi est dure mais c'est la loi. Vivement des élections législatives et communales libres et transparentes pour un véritable ancrage démocratique dans le pays.

Kéfina Diakité



**Autorisation** N°299/PR/TPI/K/2018

**Siège :** Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

**E-mail :** laigleinfosgn@gmail.com

**Tél:** (+224) 621 93 53 88

**Fondateur & Administrateur Général** Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

**Tél.** +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

**Directeur de Publication:** Amadou Sadjo Diallo

**Rédacteur en Chef:** Sékou Condé

**Secrétaire Général de la Rédaction:** Samuel M'Bemba

**Comité de Rédaction:** Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Abdoulaye Durack Bangoura

**Stagiaire:** Mamadou Oury Bah

**Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:**

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

**Chef PAO:** Abdoulaye Durack Bangoura

**Imprimeur:** Alseny Camara 628066445

**Imprimerie:** Imprimerie Lanyi

**Distribution:** L'Aigle Infos/Maison du Livre

**Mise en page:** CMP-GAMS

**Photographe:** Moustapha Camara

**Édité par :** Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)



Vie de la nation

## La Guinée à la croisée des chemins — Entre promesses électorales et réalités du terrain

**La semaine du 19 au 25 février 2026 restera sans doute gravée comme un moment de bascule pour la République de Guinée. Alors que le pays navigue encore dans les eaux parfois troubles de sa reconstruction institutionnelle, deux actualités majeures sont venues percuter le quotidien des Guinéens : la fixation d'un cap électoral clair et les résultats du dernier recensement national.**



**Le tournant politique : L'horizon se précise**

Le 21 février a marqué un tournant symbolique fort avec l'annonce officielle des dates des **élections législatives et communales**. Pour beaucoup, c'est le signal tant attendu de la «clôture historique» de la transition. Après l'élection présidentielle de janvier dernier, la mise en place d'une Assemblée nationale et de collectivités locales élues apparaît comme la clé de voûte pour rétablir pleinement l'ordre constitutionnel. Toutefois, la naissance de la «Coalition politique pour la rupture», qui pose déjà ses conditions, rappelle que le consensus reste fragile et que la route vers les urnes exigera un dialogue inclusif pour éviter les heurts du passé.

**La force du nombre : 17,5 millions de défis**

Les résultats provisoires du **RGPH-4** (Recensement Général

de la Population et de l'Habitation), publiés ce **25 février**, nous placent face à un miroir sans fard : nous sommes désormais **17 521 167 habitants**. Cette population, majoritairement jeune et rurale, est à la fois une chance immense et un défi colossal. Comment transformer ce dividende démographique en moteur économique ? La réponse semble se trouver dans les récents investissements massifs — notamment les **190 millions de dollars** mobilisés pour le programme NAFA et le corridor Guinée-Sénégal — qui visent à désenclaver nos campagnes et à soutenir les plus vulnérables.

**Économie : Le paradoxe de l'abondance**

Sur le front économique, la Guinée confirme sa position de **leader mondial de la bauxite** avec plus de 182 millions de tonnes exportées en 2025. Pourtant, dans les marchés de Conakry ou de Kankan, la réalité est plus nuan-

cée. Pour contrer la spéculation, le gouvernement a dû imposer cette semaine des **prix plafonds** sur les denrées de première nécessité comme le riz et le sucre. C'est le grand paradoxe guinéen : une croissance robuste (7,2 % en 2025) qui peine encore à se traduire par une baisse significative du coût de la vie pour le panier de la ménagère.

**Une souveraineté vigilante**

Enfin, l'actualité sécuritaire nous a rappelé l'importance de la vigilance aux frontières. L'interpellation de **16 militaires sierra-léonais** près de Faranah le 24 février, après un incident de drapeau, souligne que la stabilité régionale reste un équilibre délicat. À cela s'ajoutent des drames sociaux, comme la série d'incendies à Faranah, qui appellent à un renforcement urgent des services de protection civile sur toute l'étendue du territoire.

**En somme**, cette semaine nous montre une Guinée qui avance, déterminée à clore son chapitre de transition par le haut, mais qui reste talonnée par des urgences sociales et des tensions de voisinage. Le défi des mois à venir sera de transformer les chiffres de la croissance et du recensement en une prospérité partagée, tout en garantissant que les futures élections soient une fête de la démocratie et non une source de division.

Kéfina Diakité

## Prochaines législatives et communales La CPR de Faya Millimouno annonce sa participation

**Le mercredi 25 février 2026, la Coalition politique pour la rupture (CPR), dirigée par Dr Faya Millimouno, a animé une conférence de presse. Une occasion qu'elle a mise à profit pour annoncer sa participation aux élections communales et législatives prévues le 24 mai prochain sur toute l'étendue du territoire national.**



Après l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, qui a vu la victoire de Mamadi Doumbouya dès le premier tour, les regards sont désormais tournés vers les législatives et les communales. Dans un décret lu la semaine dernière à la télévision nationale, la date desdites élections a été fixée au 24 mai 2026. Des partis politiques, des coalitions de partis et

des personnalités indépendantes ont fait des sorties pour faire part de leur volonté de prendre part à ces consultations électorales dont l'importance n'est plus à démontrer. Le mercredi 25 février 2026, la Coalition politique pour la rupture (CPR) a ainsi animé une conférence de presse. Une occasion qu'elle a mise à profit pour annoncer sa participation les élections communales et législatives prévues le 24 mai prochain sur toute l'étendue du territoire national.

Dr Faya Millimouno, ancien candidat à la magistrature suprême, a martelé que le Premier ministre, Amadou Oury Bah, serait engagé dans une logique de construction d'un parti-État. Ce que le président d'honneur du Bloc libéral juge dangereux pour la démocratie.

« M. Bah Oury est aujourd'hui

dans la construction d'un parti-État. Il faut bien se poser la question : ces fonds qu'il utilise proviennent d'où ? Il faut une neutralité obligatoire des gouverneurs, des préfets, des ministres et des autres administrateurs. Il faut la traçabilité du financement des activités politiques dans notre pays. Il faut également une protection statutaire renforcée des agents publics, parce qu'ils ont un devoir de neutralité. Dans le jeu politique, un État impartial protège tous les citoyens. En revanche, un État partisan fragilise tout le monde. Aujourd'hui, les Guinéens sont en train, de façon vertigineuse, de se fragiliser. Il faut faire de l'élection, une vraie compétition », a-t-il confié à la presse.

Kéfina Diakité



Carême

## Ce qu'il faut savoir selon le Père Pierre Baba Mansaré

*Depuis le mercredi des Cendres, les fidèles chrétiens sont entrés dans le temps du carême, une période de quarante jours marqués par la prière, la pénitence et le partage, en préparation de la fête de Pâques. Dans cet entretien, le Père Pierre Baba Mansaré revient sur le sens spirituel de ce temps fort, les exigences du jeûne, les obligations des fidèles et les idées reçues autour des interdits.*



**L'Aigleinfos : Que signifie le carême ?**

**Pierre Baba Mansaré :** Quand on parle de carême, c'est qu'il y a le mot 40, qui veut dire 40 jours. Le carême, c'est un cheminement de 40 jours avec Jésus au désert. De façon spirituelle, c'est un temps de transformation intérieure, un temps de préparation aussi, d'entraînement, pour non seulement célébrer la fête de Pâques, parce qu'il n'y a pas de carême sans Pâques, mais aussi apprendre à vivre de façon chrétienne.

**L'Aigleinfos : Quels sont les piliers du carême ?**

**Pierre Baba Mansaré :** Le carême, c'est toute une vie. On ne va pas spécifier comme ça.

L'Église insiste beaucoup sur trois piliers : prière, pénitence et partage, qui sont vraiment les fondements de ce temps de carême. Mais la vie chrétienne n'est pas seulement sur ces trois. Il y a tout un ensemble.

La prière, d'accord, il faut l'intensifier. En tout temps, il faut prier, parce que Jésus nous l'a dit : prier sans cesse. Donc la prière en tout temps, pas seulement pendant ce temps de carême. C'est pourquoi le carême est un entraînement à vivre cette dynamique de prière dans toute sa vie. La pénitence, c'est se reconnaître d'abord fragile. Nous sommes des êtres de finitude, des êtres pécheurs. Et nous avons besoin de la miséricorde de Dieu, en reconnaissant sincèrement nos torts, nos déviances, nos manquements.

Le partage : le temps de carême nous invite au partage avec les frères. Partager non seulement ce que nous avons, mais ce que nous sommes aussi. Comment aider l'autre à grandir.

**L'Aigleinfos : Les jours non jeûnés doivent-ils être compensés ?**

**Pierre Baba Mansaré :** En principe, chez nous, il n'y a pas un système de compensation des jours. De toute façon, le chrétien, c'est celui qui est continuellement en carême. Si tu commences le cheminement des 40 jours et que tu n'arrives pas à continuer, ce n'est pas grave, ce n'est pas un péché. Et ce n'est pas à dire que tu vas te rattraper, non. La vie chrétienne est déjà une vie de sainteté quotidienne, constante. Donc il n'y a pas à dire : j'ai raté de jeûner aujourd'hui, il faut que je me rattrape. Non. Rattrape-toi dans la prière, dans la pénitence, dans le partage. Et dans la foi en Dieu. On jeûne pourquoi ? Parce que nous croyons et nous demandons au Seigneur de raviver notre espérance en lui. Cette espérance, on ne la rate pas, on la renouvelle, on se restaure en Dieu. Celui qui rate un jour, qu'il soit serein, il n'a rien raté, il n'a

rien perdu.

**L'Aigleinfos : Qui est réellement tenu de jeûner ?**

**Pierre Baba Mansaré :** Jeûner, c'est trop dire, mais bon, à se priver. Parce que jeûner, pour nous chrétiens, on jeûne dans tous les sens. Par rapport à la privation, un enfant qui n'arrive pas à passer quatre heures sans rien manger ne peut pas rester toute la journée sans manger. Pour nous, l'âge normal, c'est l'âge de la catéchèse. Un enfant à 8 ans qui commence la catéchèse commence à vivre la vie chrétienne. À cet âge-là, tu entres dans la dynamique chrétienne.

Quelqu'un qui est malade, c'est normal qu'il se soigne. Jeûner, ce n'est pas être malade pour Dieu. Dieu ne nous a pas demandé de tomber malade, mais de prendre notre croix pour le suivre.

**L'Aigleinfos : Qu'est-ce qui est formellement interdit pendant le carême ?**

**Pierre Baba Mansaré :** Ce qui est formellement interdit en ce temps de carême, c'est ce qui est toujours interdit dans l'Église. On n'a pas un temps pour interdire et un temps pour admettre. Pour nous, le carême, c'est une vie. Ce n'est pas un intervalle de temps. Ce qui est interdit depuis toujours, c'est d'éviter le mal. Et c'est interdit non pas seulement dans le temps de carême, mais pour toute la vie chrétienne. Il y a les dix commandements. Il ne faut pas les transgresser. Il y a

les commandements de l'Église. Au lieu de nous baser sur ce qui est interdit, nous nous basons sur la promotion des valeurs évangéliques : le bien, l'amour, le partage, la fraternité. C'est cela qui identifie l'être chrétien. Les interdits sont les interdits de tous les jours.

**L'Aigleinfos : Le jeûne chrétien impose-t-il une privation totale comme pendant le Ramadan ?**

**Pierre Baba Mansaré :** Même ces horaires de 0h à 19h sont des temps fixés. Dans l'Église catholique, la privation peut être observée autrement. Tu peux te priver de la nourriture du matin jusqu'au soir. Mais quel sens donnes-tu à cette privation ? Le sens est plus important que de rester sans rien manger.

Est-ce que tu es resté avec Jésus sans rien manger ? Est-ce que tu es resté avec ton frère ? Est-ce que tu as touché le cœur de ton frère ? Est-ce que tu as agi dans le cœur de ton frère ? Le jeûne qui plaît à Dieu, lui-même l'a dit, c'est de libérer les prisons. Combien de fois nous emprisonnons nos amis, nos frères et sœurs ? Le carême est le moment de les libérer.

**L'Aigleinfos : Merci à vous Père Pierre Baba Mansaré !**

**Père Pierre Baba Mansaré :** C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

## Incendie à Dinguiraye Près de 30 cases réduites en cendres

*Selon site Guineenews, le secteur de Hérémakono, dans la commune urbaine de Dinguiraye, a été frappé cette semaine par un incendie d'une violence exceptionnelle. Le feu serait parti d'une cuisine et s'est rapidement propagé aux habitations voisines, réduisant près de 30 cases en cendres.*



Ibrahima Sidibé est habitant de la commune. Il a témoigné en ces termes : « Les flammes se sont étendues à une vitesse incroyable. Nous avons tout essayé pour sauver nos biens, mais le vent attisait le feu, à chaque instant. En quelques minutes, nos maisons, nos greniers et même nos documents officiels ont été engloutis. C'est comme si toutes nos années de travail étaient parties en fumée en un clin d'œil. Nous sommes sous le choc, complètement désemparés. »

Aissatou Diallo, mère de famille, a confié elle aussi à Guineenews : « Tout ce que nous avons accumulé avec patience a disparu. Les réserves de riz et d'arachide, les vêtements, les ustensiles, même

nos documents officiels ont brûlé. Comment allons-nous nourrir nos enfants ? Comment reconstruire nos maisons sans aucune ressource ? C'est un moment de désespoir total, mais nous essayons de rester solidaires et de garder un peu d'espoir ».

Cet incendie rappelle la vulnérabilité des habitations dans la région, souvent construites avec des matériaux inflammables. Selon toujours le site d'informations, les autorités locales ont appelé à une vigilance accrue et ont envisagé des mesures de prévention pour éviter que de tels drames ne se reproduisent. « Il est urgent de réfléchir à des solutions durables, pour protéger nos habitants. La sécurité doit devenir une priorité, afin qu'aucune famille ne subisse un tel drame à l'avenir », a indiqué un responsable.

Guineenews de rappeler que ce drame met en lumière la fragilité des constructions locales et la nécessité d'une mobilisation collective, pour protéger les familles et leurs biens.

Kaba Kankoula



## Élargissement de GMD Bah Oury "sacrifie" l'UDRG, son parti

*Le Premier ministre Bah Oury a officialisé son intention de dissoudre l'Union des Démocrates pour la Renaissance de la Guinée (UDRG), le parti dont il est le président depuis des années. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de Génération pour la Modernité et le Développement (GMD), formation de la mouvance présidentielle. Une mission qui lui a été confiée par le président Mamadi Doumbouya, au lendemain de sa confirmation au poste de Premier ministre.*



Présentant cette décision comme l'aboutissement d'une réflexion collective, le Coordinateur national de GMD a rappelé que l'UDRG est le fruit d'un long engagement politique. « Tout ce monde-là a été à la base, pendant des années et des années, de la création d'un parti dénommé UDRG dont je suis à la tête », a-t-il déclaré, avant d'expliquer que la question était désormais de savoir « qu'est-ce que nous allons faire ensemble ».

Selon le Premier ministre, les échanges avec les structures du parti ont conduit à un consensus en faveur d'un engagement dans un cadre plus large. « Dès

le début, notre vocation, c'est de rassembler les hommes et les femmes de ce pays pour l'engager dans un processus de construction d'un État moderne, d'une économie développée et d'une stabilité réelle dans l'unité », a-t-il affirmé, estimant que cette orientation « correspond à notre mission originelle, mais dans une dynamique beaucoup plus large que là où nous étions ».

Bah Oury précise que les responsables fédéraux ont donné leur accord pour poursuivre l'action dans cette direction.

« Une fois le GMD légalisé, un congrès extraordinaire de l'UDRG

sera convoqué avec pour unique objectif la dissolution du parti », a-t-il annoncé lundi, 23 février, au siège de GMD à Kaloum.

« Le message, c'est que tous ceux et toutes celles qui ont cru en moi depuis des années, je les inviterai à adhérer massivement, individuellement, à GMD Bâtir Ensemble », a-t-il lancé. Il a également appelé ses militants à se mobiliser pour constituer « une liste unique de GMD Bâtir Ensemble pour les communales » et à travailler, dans chaque préfecture, à la désignation des candidats appelés à représenter le parti.

À travers cette annonce, le Premier ministre affirme vouloir traduire dans les faits son engagement en faveur du rassemblement politique autour de la majorité présidentielle. Ceci traduit également l'exemple qu'il veut donner aux partis politiques alliés à la GMD.

Reste à savoir si son exemple sera suivi par la cible.

Samuel Demba. D

## Élections législatives et communales Le BL, le PEDN, le RRD et la CONAPAIID déclinent leurs positions

**La classe sociopolitique a réagi, samedi 21 février 2026, à la publication du décret fixant au 24 mai prochain la tenue des élections législatives et communales. Si certains partis saluent une étape vers le retour à l'ordre constitutionnel, d'autres affichent leurs ambitions ou conditionnent leur participation. La Coalition Nationale des Associations pour la Paix et le Développement, elle, insiste sur la nécessité d'un processus inclusif.**



Le corps électoral guinéen est ainsi convoqué pour des élections législatives couplées aux communales. Arrivé troisième à l'élection présidentielle du 28 décembre dernier, le Bloc Libéral entend capitaliser sur ses acquis.

« Nous avons déjà une expérience des élections communales. Le BL a participé à celles de 2018 et obtenu des centaines d'élus sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'une compéti-

tion et nous nous battons pour remporter la victoire et obtenir la majorité. Je vous assure que nous y travaillons », a déclaré Oumar Sanoh, président du BL.

De son côté, le président du Ras-

semblement pour la Renaissance et le Développement, Abdoulaye Kourouma, dit accueillir favorablement l'annonce.

« C'est une très bonne chose pour notre pays. La tenue de ces élections traduit le retour définitif à l'ordre constitutionnel. Nous quittons ainsi la période transitoire pour mettre en place des institutions légalement constituées à travers les urnes. Nous avons donc appris ce décret avec un avis favorable », a-t-il affirmé.

Absent lors du précédent scrutin, le Parti de l'Espoir pour le Développement National pourrait, pour sa part, faire son retour sur la scène électorale. Son leader, Lansana Kouyaté, reste toutefois prudent et pose des conditions.

« Une fois les dates fixées clairement, le PEDN pourrait être candidat aux prochaines élections législatives et communales. Le parti demeure pleinement engagé dans la vie démocratique et déterminé à offrir une alternative crédible », a-t-il indiqué.

Sur le terrain de la société civile, le président de la CONAPAIID sa-

lue la volonté affichée de renouer avec l'ordre constitutionnel, tout en appelant à des garanties supplémentaires. Ibrahima Aminata Diallo plaide pour un climat apaisé et un cadre réellement ouvert.

« Pour que l'Assemblée soit réellement représentative, il est essentiel que toutes les forces significatives puissent concourir. Cela passe par le dialogue. La réouverture des discussions avec les leaders en exil, ainsi qu'avec les acteurs suspendus, permettrait d'apaiser le climat social et d'éviter un boycott susceptible d'entacher la crédibilité du scrutin. Il est également crucial de veiller à ce que les parrainages et les dossiers de candidature ne soient pas utilisés comme des instruments d'exclusion », a-t-il déclaré.

Dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, Lansana Kouyaté s'est par ailleurs dit disposé à répondre à la main tendue du président de la République, à condition que celle-ci soit empreinte de sincérité.

Samuel Demba. D

### Kindia

## Les raisons de l'arrestation de l'actrice Zainab Chérif

**L'affaire concernant Zainab Chérif a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux. Africaguinee.com a cherché à en savoir plus sur les raisons de l'arrestation de cette artiste à Kindia.**



Selon le site d'informations, cette actrice aurait été arrêtée la semaine dernière à Kindia pour port de tenue militaire, une attitude considérée comme une infraction pénale. Dans ce contexte de vives réactions controversées, l'Office National du Cinéma, de la Vidéo et de la Photographie de Guinée (ONACIG), a apporté des précisions sur cette affaire. « Selon les informations diffusées, l'intéressée aurait arboré une tenue militaire (treillis) de la gendarmerie nationale comportant des insignes officiels. Au regard des images circulant sur les réseaux sociaux, ces faits semblent avérés et suscitent de nombreuses réactions au sein de l'opinion publique. Il est également rapporté que l'intéressée aurait été interpellée par les autorités compétentes. Cette information fera l'objet d'une confirmation officielle par la Direction générale de l'ONACIG dès que sa véracité sera établie auprès des services concernés », a indiqué le Directeur général de l'ONACIG, Amara Traoré. L'ONACIG a toutefois fait observer que les activités audiovi-

suelles doivent s'exercer dans le strict respect des lois et règlements de la République de Guinée. Il estime que l'utilisation d'uniformes, d'insignes ou de symboles des forces de défense et de sécurité dans une œuvre audiovisuelle nécessite des autorisations préalables des autorités compétentes.

Le Code de justice militaire du 31 mai 2017, en son article 234, stipule : « Est puni de deux mois à un an d'emprisonnement, tout militaire ou assimilé qui porte publiquement des décorations, médailles, signes distinctifs, uniformes ou costumes nationaux sans en avoir le droit ».

La Loi va plus loin précisant que : « la même peine est prononcée contre tout militaire ou assimilé qui porte des décorations, médailles ou signes distinctifs étrangers sans y avoir été préalablement autorisé.

Quiconque usurpe les insignes ou uniformes militaires nationaux ou étrangers, sans en avoir la qualité, est puni de la même peine. Si cette usurpation est précédée, accompagnée ou suivie de crime, la peine est celle de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans. Si l'usage est suivi de la mort, la peine est la réclusion criminelle à perpétuité », rapporte le site Africaguinee.com.

Kèfina Diakité

*Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu*

### INTERVIEW

### Politique

## Hadja Makalé Camara évoque les coulisses de la rencontre avec Bah Oury

**À l'issue d'une rencontre à la Primature entre le Premier ministre Bah Oury et les candidats malheureux de la dernière présidentielle, Hadja Makalé Camara, présidente du Front pour l'Alliance Nationale (FAN), a accordé un entretien à Aigleinfos. Elle revient sur le contenu des échanges, le climat dans lequel la réunion s'est tenue et la portée de cette première prise de contact, qu'elle distingue toutefois d'un cadre formel de dialogue politique.**



**L'Aigleinfos : Vous avez été conviée à une rencontre à la Primature. De quoi était-il question ?**

**Hadja Makalé Camara :** La rencontre s'est déroulée dans le calme. Pour nous, il faut remercier la Guinée parce que c'est quand même la première fois que nous avons des élections aussi calmes et pacifiques, sans jets de pierres, sans invectives. Donc l'État est reconnaissant aux partis qui ont participé à cette élection présidentielle. Il a aussi exprimé le souhait que ces rencontres se perpétuent, s'institutionnalisent, afin que gouvernants et gouvernés, le parti au pouvoir et les autres partis puissent se consulter fréquemment et décider des questions concernant la Guinée.

**L'Aigleinfos :** Pourquoi cette réunion intervient-elle maintenant, alors que les élections sont terminées depuis un moment, avec l'investiture et la nomination du Premier mi-

nistre et des membres du gouvernement ?

**Hadja Makalé Camara :** Cela, c'est à l'État qu'il faut le demander. Quant à ce que nous pouvons en retenir, c'est que le Premier ministre est dans son rôle régulier. Constitutionnellement, il est chargé du dialogue dans notre pays et il a estimé qu'il devait nous rencontrer.

Nous avons donc répondu à cette invitation en toute liberté afin d'échanger nos points de vue. Mais comme il s'agissait d'une première prise de contact, c'était essentiellement cela. Le Premier ministre a félicité les partis politiques, au nom du gouvernement et de l'État guinéen, surtout pour la sérénité qui a marqué cette élection.

**L'Aigleinfos :** Quelle a été la réponse des partis politiques, notamment des candidats à la dernière présidentielle ? Certains sujets sensibles ont-ils été abordés ?

**Hadja Makalé Camara :** Quand quelqu'un vous invite pour vous féliciter et vous remercier, vous lui rendez la courtoisie. Les partis lui ont donc rendu la pareille en le félicitant aussi en tant que directeur de campagne, en lui souhaitant la bonne année et en affirmant que nous sommes d'accord pour que ces rencontres se multiplient, afin d'évacuer certaines questions importantes, qu'elles soient politiques, économiques

ou sociales.

Cette première prise de contact a surtout confirmé les salutations d'usage et les civilités entre les partis politiques et le gouvernement.

**L'Aigleinfos :** Peut-on parler aujourd'hui d'un nouveau cadre de dialogue politique en Guinée ?

**Hadja Makalé Camara :** On peut le dire, mais ce n'est pas un cadre formel comme nous en avons l'habitude. Dans un véritable cadre de dialogue, tous les partis politiques sont concernés, ainsi que la société civile et nos partenaires.

Cette fois-ci, il s'agissait d'un échange entre le Premier ministre et les partis candidats à l'élection présidentielle. C'est donc un cadre de dialogue, mais différent de ceux que nous connaissons dans ce pays. C'est une prise de contact avec ces partis, tout comme il l'a fait avec la société civile, les syndicats, le patronat et les médias.

**L'Aigleinfos :** Merci à vous Madame la Présidente du FAN !

**Hadja Makalé Camara :** C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



CNT

## La lecture que fait Mohamed Aly Thiam de la thèse de Jean Paul KOTEMBEDOUNO sur les politiques juridiques de contrôle des sociétés minières en Afrique de l'Ouest

**Mohamed Aly Thiam, conseiller national de transition, fait une lecture critique de la thèse de son collègue Jean Paul KOTEMBEDOUNO sur les politiques juridiques de contrôle des sociétés minières en Afrique de l'Ouest. Lisez...**



« Le travail de Jean Paul KOTEMBEDOUNO sur « Les politiques juridiques des États d'Afrique de l'Ouest en matière de contrôle des sociétés minières » s'impose, à mes yeux, comme une thèse de haut niveau scientifique, qui conjugue ambition théorique, richesse empirique et solide maîtrise du droit positif. J'y vois un travail qui force le respect, tout en appelant, comme toute grande thèse, quelques remarques critiques qui tiennent davantage à l'ampleur du sujet qu'à de véritables faiblesses. Je dois d'ailleurs préciser que sa lecture m'a demandé un long temps, tant l'ouvrage est dense, mais j'ai parcouru chacune de ses parties avec un grand intérêt, sans jamais

éprouver de lassitude. Je suis Mohamed Aly THIAM, magistrat à la retraite, ayant reçu de Jean Paul KOTEMBEDOUNO une copie dédiée de sa thèse, et j'ai eu le privilège d'être présent lors de la présentation de cet ouvrage au CNT comme à l'Université Général Lansana CONTE, ce qui a renforcé encore mon appréciation de la qualité de ce travail. Si j'en parle maintenant, c'est parce que l'attention curieuse, soigneuse et profonde que j'ai portée à la lecture d'une œuvre d'une telle ampleur me l'imposait. Enfin, j'ai fini cette lecture.

1. Un objet très bien posé et d'une grande actualité

Je considère que le premier mérite de cette thèse est de choisir

un objet à la fois central et sous-étudié : les « politiques juridiques de contrôle » des sociétés minières par les États d'Afrique de l'Ouest. L'auteur ne se contente pas, selon moi, de commenter des codes miniers ; il propose une catégorisation structurante – contrôle capitaliste / contrôle non capitaliste – qui donne immédiatement une ossature claire à l'analyse. Cette distinction, simple en apparence, me semble en réalité très féconde : elle permet de démêler des instruments souvent traités de façon dispersée (participations publiques, clauses d'agrément, études d'impact, conditions d'exercice des titres, etc.) et de les réinscrire dans une logique globale de rapport de forces entre États et opérateurs.

Sur ce plan, je ne peux que saluer la pertinence du cadrage : cette thèse ne m'apparaît pas comme un commentaire de plus sur « le droit minier africain », mais comme une réflexion articulée sur la manière dont les États tentent de reprendre la main sur un secteur stratégique, dans un contexte de forte asymétrie économique et technique.

2. Une démonstration structurée et très rigoureuse

Sur le fond, je trouve que la démonstration est cohérente et rigoureusement conduite.

• Du côté du contrôle capitaliste, je vois comment l'auteur montre avec nuance que les États mettent en avant la participation nationale et publique au capital, mais concentrent leurs efforts sur les segments artisanaux et semi-industriels, laissant le cœur de l'exploitation industrielle largement dominé par des capitaux étrangers. Il met aussi en lumière, à mon sens, les limites structurelles des mécanismes de contrôle de l'actionnariat (clauses d'agrément, préemption), qui restent souvent théoriques faute de moyens financiers et administratifs suffisants.

• Du côté du contrôle non capitaliste, j'estime que la thèse souligne de manière convaincante le caractère souvent formel des études d'impact social et environnemental et l'insuffisante effectivité des conditions d'exercice des droits miniers : les instruments existent, mais les organes de contrôle demeurent inertes ou sous-équipés, ce qui réduit considérablement la portée des normes.

Cette dialectique entre ambition normative et faiblesse d'effectivité me semble être un des fils rouges du travail. L'auteur parvient, selon moi, à éviter deux écueils : le cynisme (« tout est façade ») et la naïveté (« il suffit d'adopter des textes »). Il montre, au contraire,

comment se construit une forme de constitutionnalisme économique de façade, où la sophistication des outils juridiques ne suffit pas à rééquilibrer les rapports de force.

3. Un apport majeur : la mise au jour des paradoxes des politiques de contrôle

À la lecture, ce qui me frappe est la capacité de cette thèse à mettre au jour des paradoxes que je pressens comme praticien ou observateur, mais que je n'ai pas toujours les instruments pour formuler clairement. Par exemple :

• Les États affirment vouloir lutter contre la spéculation minière, mais la faiblesse de l'évaluation des capacités techniques et financières favorise précisément les comportements spéculatifs.

• Les États exigent des études d'impact, mais sans outil de contreexpertise et sans transparence, je constate que celles-ci deviennent des documents de légitimation plus que de véritables filtres.

• Les États s'arrogent des droits de regard sur l'actionnariat, mais ne disposent ni de la capacité financière ni de la volonté politique pour les exercer pleinement.

En ce sens, je considère cette thèse comme précieuse : elle m'offre une grille de lecture structurée pour comprendre pourquoi les politiques de contrôle restent en deçà de leurs objectifs, malgré la profusion des normes.

(La suite à lire dans le prochain journal...)

Kaba Kankoula

Ligue 1 Guicopres

## La LGFP sanctionne l'AS Kaloum suite aux incidents survenus au stade "Petit Sory"

**Suite aux incidents regrettables survenus lors du match du championnat national Ligue 1 Guicopres entre le Hafía FC et l'AS Kaloum, la Ligue Guinéenne de Football Professionnel (LGFP) a pris des sanctions disciplinaires à l'encontre du club phare de Kaloum.**



La Commission de discipline a ainsi prononcé un huis clos de quatre (4) matchs à domicile contre le club de la presqu'île de Kaloum, en raison d'une récidive constatée, tout en précisant qu'en cas de non-respect des obligations et procédures applicables au huis clos, telles que prévues par les règlements en vigueur, des sanctions supplémentaires pourraient être infligées.

La Commission a également interdit l'accès des supporters de l'AS Kaloum aux matchs disputés à l'extérieur pour le reste de la saison en cours. Une décision qui vise à prévenir de nouveaux débordements dans les différentes enceintes sportives du pays. Le club est sommé de rembourser intégralement la facture établie par la direction du stade Petit Sory de Nongo pour les

dommages matériels causés. Un délai de huit (8) jours à compter de la notification de la décision lui est accordé pour s'exécuter.

À défaut de paiement dans les délais requis, l'AS Kaloum ne pourra prendre part à aucun match du championnat national Ligue 1 Guicopres 2025-2026 et sera considérée comme ayant déclaré forfait.

La Commission a aussi condamné le club au paiement d'une amende cumulative de seize millions de francs guinéens (16 000 000 GNF). Cette sanction financière fait suite à l'interruption du match, aux comportements jugés injurieux, à la destruction d'un panneau publicitaire ainsi qu'à des gestes obscènes à l'encontre des officiels dans l'exercice de leurs fonctions.

La LGFP souligne qu'en parallèle des sanctions disciplinaires infligées au club, elle se réserve le droit d'engager la responsabilité pénale des individus identifiés à travers les supports visuels pour des actes de vandalisme et de destruction de biens publics.

Kéfina Diakité

Incidents entre Conakry et Freetown

## Seize militaires sierra-léonais détenus en Guinée

**Les tensions sont montées d'un cran entre Conakry et Freetown à la suite d'un incident frontalier survenu les 22 et 23 février 2026. Les autorités guinéennes et sierra-léonaises ont publié, le 24 février, des communiqués livrant des versions opposées des faits.**



Dans un communiqué signé par le chef d'état-major général des armées, le général de corps d'armée Ibrahima Sory Bangoura, l'armée guinéenne affirme que « quelques dizaines de militaires sierra-léonais armés » ont pénétré, le dimanche 22 février, « sans autorisation » sur le territoire guinéen.

Selon l'état-major, les faits se seraient déroulés dans le district de Koudaya, sous-préfecture de Sandénia, préfecture de Faranah, à environ 1,4 kilomètre de la ligne frontalière. Les soldats sierra-léonais auraient installé une tente et hissé leur drapeau national.

Alertées, les Forces armées guinéennes disent s'être déployées immédiatement sur les lieux. Seize (16) militaires sierra-léonais ont été interpellés et leur

matériel saisi. Les personnes arrêtées ainsi que les équipements confisqués ont été mis à la disposition de la police judiciaire pour les besoins de l'enquête. L'état-major guinéen a salué la réactivité de ses unités et appelé au renforcement de la vigilance pour préserver l'intégrité du territoire national.

De son côté, le gouvernement de la Sierra Leone soutient une tout autre version. Dans un communiqué publié par le ministère de l'Information, les autorités sierra-léonaises affirment que ce sont plutôt des éléments des Forces armées de la Guinée qui ont franchi la frontière, le lundi 23 février, pour pénétrer dans la localité de Kaleyereh, chefferie de Sulima, district de Falaba.

Selon Freetown, des membres

des forces conjointes – armée et police – étaient engagés dans la fabrication de briques en vue de la construction d'un poste frontalier et de logements destinés aux agents de sécurité. Le gouvernement sierra-léonais précise que son drapeau était hissé « sur un territoire reconnu comme appartenant à la Sierra Leone ».

Les autorités indiquent que plusieurs membres de cette équipe, dont un officier, ont été appréhendés puis conduits en territoire guinéen, avec leurs armes et munitions. Freetown dit avoir engagé des démarches diplomatiques et sécuritaires afin de confirmer leur situation et d'obtenir leur « libération sûre et inconditionnelle ». Une mission d'établissement des faits a également été annoncée.

Le gouvernement sierra-léonais affirme avoir saisi les autorités nationales, régionales et sous-régionales compétentes pour favoriser une résolution pacifique. De part et d'autre, les autorités assurent suivre la situation de près.

En attendant les résultats des enquêtes annoncées, cet incident ravive la sensibilité des questions frontalières entre les deux pays voisins.

Samuel Demba. D

## FSPE

### Un congrès qui divise !

Le mercredi 25 février 2026, des membres de la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Éducation (FSPE), se sont retrouvés à la Bourse du Travail, à Kaloum, pour un congrès qui est loin de faire l'unanimité.



Sur le sujet, Salifou Camara, membre de ladite structure syndicale mais dont il est exclu, a martelé que c'est un congrès illégal qu'on voulait organiser, avec le soutien de CNTG dirigée par Amadou Diallo.

« C'est un groupe qui voulait organiser un congrès illégal. Avec la manipulation, ils voulaient tenir ce congrès sans convoquer les électeurs éligibles. Ils ont envoyé des représentants fantômes pour remplacer les autres, alors que ma suspension était terminée depuis longtemps. Nous leur avons écrit plusieurs fois pour leur rappeler que la CNTG ne peut pas sanctionner un membre de la FSPE en l'excluant, mais ils ne comprennent pas. Finalement, la base a pris sa décision, et la voix de la base est sacrée. Ils ont donc décidé de venir défendre leurs droits eux-mêmes car ils ne peuvent pas accepter que des tiers parlent à leur place alors qu'ils sont légalement élus pour cinq ans », a-t-il confié à nos confrères d'Africaguinee.com.

Et d'ajouter : « Ils ont voulu organiser ce congrès malgré la violation des textes et malgré nos alertes répétées à toutes les fédérations et à la CNTG. Selon nos règles, une sanction doit venir de la base, pas d'une décision imposée d'en haut. Ce mini-congrès n'était donc pas reconnu par nos textes et même ceux qui avaient le droit de voter n'ont pas été informés. Certains secrétaires ont été remplacés par des personnes venues de nulle part. C'est pourquoi la base n'a pas accepté de cautionner cette injustice. Nous sommes des enseignants, il n'y a pas eu de violence. La police est intervenue pour évacuer tout le monde de la salle afin d'assurer la paix et la quiétude »

Pour rappel, c'est en mars 2025 que le bureau confédéral de la CNTG avait exclu Salifou Camara de toutes les instances de la confédération. Une sanction que ce dernier a vivement contestée. Lors de la reprise des négociations entre le gouvernement et l'intersyndicale de l'éducation, en janvier dernier, l'ancien secrétaire général de la FSPE, après avoir purgé une peine avec sursis, avait recommencé à marquer sa présence à côté de ses camarades, même si Algassimou Barry est resté le représentant de la FSPE lors de ces pourparlers qui ont abouti finalement à un accord sur les revendications syndicales du corps enseignant.

Mamadou Oury

## Génocide des Tutsis au Rwanda

### La parole aux parties civiles dans le procès de Claude Muhayimana à Paris

Dans le procès du Franco-Rwandais Claude Muhayimana, à Paris, place aux plaidoiries des parties civiles ce mercredi 25 février. Cet ancien chauffeur sur les rives du lac Kivu est accusé d'avoir transporté des tueurs interamwhe sur les lieux de massacre. Il avait été condamné à 14 ans de prison en première instance, mais il clame son innocence et a fait appel. Pendant presque quatre semaines de procès ont défilé à la barre : des témoins, des historiens et des rescapés du génocide, certains venus directement de Kigali.



Avant les plaidoiries, deux experts : un psychologue et un psychanalyste. Ils brossent le portrait d'un homme « parfaitement normal », en possession de toutes ses capacités psychiques et cognitives. Il est peu influençable et pas particulièrement manipulable. Des remarques d'importance puisque tout l'enjeu du procès est de savoir si Claude Muhayimana a agi volontairement ou sous la contrainte.

Or, même dans le contexte d'un génocide, il est possible d'user de son libre-arbitre, considère maître Alexandre Kiabski, l'un des dix avocats des parties civiles : « C'est possible que des Hutus aient agi sous la contrainte, mais on a eu ce débat en première instance, et il avait été expliqué que des chauffeurs avaient pu refuser sans aucune conséquences. » Pour les dix avocats des parties civiles, qui représentent des rescapés du génocide et des associations comme Ibuka et le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, Claude Muhayimana n'est pas qu'un « simple chauffeur » comme il se dépeint lui-même.

Il est, selon les uns, « menteur et opportuniste », voire « complotiste », selon d'autres. Car il nie tous les témoignages qui l'accablent. Ceux qui disent l'avoir vu au volant d'un camion transportant des tueurs interamwhe sur les collines de Bisesero « mentent », les rescapés « mentent », et les procès-verbaux « ont été mal rédigés ».

Marcel Kabanda, historien et président d'Ibuka France, constituée partie civile, rappelle qu'au cœur des six procès qui ont eu lieu en France, aucun des condamnés n'a reconnu son rôle dans le génocide : « Ils nient tous. Ils n'ont rien vu, ils n'ont rien fait. Tout cela ne sont que des mensonges. Ils sont plutôt victimes de leur opposition et de leur position politique. Il ne peut pas avoir de pardon, puisqu'ils se considèrent comme victimes d'un complot. »

La défense appuie sur le manque de preuves

Sur le banc des accusés, Muhayimana écoute, les coudes sur la table, le visage calé sur une main. Il se dit innocent et estime subir un « retour de bâton ». Selon lui, les autorités rwandaises veulent lui faire payer son refus de témoigner contre les militaires français de l'opération Turquoise, avec lesquels il a collaboré.

La défense pointe l'absence de preuves concrètes qui incrimineraient Claude Muhayimana. Impossible qu'il y en ait, abonde Dafroza Gauthier, fondatrice du Collectif des parties civiles pour le Rwanda : « La preuve matérielle aujourd'hui, il faut que tout le monde se rende à l'évidence, nous n'en avons pas. Même les églises ont été nettoyées. Certains [lieux] ont été complètement dynamités et on a reconstruit à côté. Donc dans les procès pour génocide, 30 ans après, vous n'aurez rien du tout. »

La défense, qui ne souhaite pas s'exprimer avant sa plaidoirie, a tout de même esquissé sa ligne, par le biais d'une question : celle de savoir s'il est vraiment raisonnable de chercher la responsabilité individuelle de Claude Muhayimana parmi tant de massacres collectifs.

À la barre, un avocat souligne que les « survivants ont soif de vérité ». En conclusion, l'un de ses confrères lève les yeux vers la cour et dit : « Certains ont écopé la perpétuité parce qu'on avait découvert qu'ils n'avaient pas dit toute la vérité ».

RFI

## Éternels chantiers des stades

### Le ministre des sports pousse une gueulante légitime (par Mognouma)

Dans les colonnes du site Mosaïqueguinee, Mognouma Cissé revient sur ce qu'il appelle à juste raison les éternels chantiers des stades. Lisez...



« Il n'a pas attendu longtemps pour faire parler de lui. Et le sujet sur lequel il s'est exprimé en valait la peine, tant il passionne l'opinion publique, notamment le monde sportif. Il s'agit des interminables chantiers des stades du 28 Septembre et de Nongo. Le

nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports ne s'est pas dérobé. Fidèle à sa réputation d'homme politique qui, fougueux et direct, habitué des rings plus explosifs, Cellou Baldé n'a pas fait dans la langue de bois.

À l'occasion de sa première ren-

contre avec les acteurs du sport guinéen, il savait que la question du manque d'infrastructures serait au cœur des préoccupations. Allusion faite aux travaux sans fin de rénovation des deux principaux stades de Conakry.

Sans détour, le ministre a fustigé la lenteur dans l'exécution des travaux et promis de faire toute la lumière sur la situation. On peut comprendre là, qu'au finish, sans doute, les responsabilités seront situées.

Au-delà de la polémique suscitée par cette sortie, les réalités sur le terrain ne semblent ni démentir ni édulcorer la colère du patron des sports.

Une visite effectuée sur les sites l'a conforté dans sa position et a permis à l'opinion de mesurer l'ampleur du désastre. En vérité, rien ou presque n'est fait pour obtenir l'homologation des stades afin de permettre au Syli national

de retrouver son public lors des prochains matches éliminatoires. Tout ce qui a été entendu jusqu'à s'apparente à de la poudre de perlimpinpin. Un discours trompeur, grossier, aussi bien de la part des autorités qui se sont succédé à la tête du département que des entreprises en charge des travaux, destiné à détourner l'attention.

Selon le constat dressé par l'équipe ayant accompagné le ministre, l'homologation tant souhaitée, relève pour l'instant de l'illusion.

Au stade du 28 Septembre, on apprend que près de 80 % des critères de validation imposés par la CAF ne seraient pas satisfaits. A en croire les conclusions du rapport qui a sanctionné la visite récente du site.

Quant au stade de Nongo, la situation est tout aussi préoccupante, sinon pire : derrière une façade rafraîchie à l'occasion de l'investiture du Président de la République, la pelouse, les allées intérieures, les vestiaires et les sanitaires demeurent à l'état de chantier.

Comment ne pas exprimer son

indignation lorsque l'on sait que l'État a investi des centaines de millions de dollars dans ces infrastructures, sans résultats probants ?

Les maîtres d'ouvrage délégués et les entreprises adjudicataires n'auraient pas fait preuve d'engagement nécessaire pour rendre ces stades opérationnels dans les délais convenus. C'est la frustration exprimées par des acteurs du sport.

Dans ces conditions, difficile de ne pas donner raison au ministre Cellou Baldé lorsqu'il dénonce un blocage préoccupant.

On attend de lui des procédés différents, empreints de rigueur et d'efficacité afin de nous sortir de la honte de voir l'équipe nationale jouer ses matches de préparation en dehors du pays. Sans doute, le Chef de l'Etat, panafricaniste convaincu, ne le tolérera aussi longtemps. », a écrit Mognouma.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos.  
c'est lire la vérité  
et la vertu

SOCIO-RELIGION

# Le « Ramadan-Foot » sur la route Le Prince : Entre ferveur nocturne et calvaire urbain

Dès que minuit sonne sur la capitale, une autre vie commence. Alors que la journée de pénitence s'achève dans le recueillement, la Route Le Prince se métamorphose en un gigantesque stade à ciel ouvert. Des milliers de jeunes investissent le bitume pour le « Ramadan-Foot », une tradition devenue, au fil des ans, un cocktail explosif de passion sportive, d'étouffement routier et de nuisances sonores.

Par Kèfina Diakité

C'est un rituel immuable. À l'heure où les fidèles aspirent au repos avant le Sahour (repas de l'aube), les artères de Ratomma s'enflamment. De Bambéto à Cosa, le goudron n'appartient plus aux automobilistes, mais aux « rois du bitume ».

## 1. Le paradoxe de la nuit : De la piété au chahut

Le contraste est saisissant. Durant la journée, la ville observe un silence respectueux, rythmé par la soif et la faim. Mais une fois l'obscurité tombée, une énergie refoulée explose. Pour cette

jeunesse, jouer au ballon après minuit est perçu comme un exutoire, une manière de tromper l'attente du prochain jeûne. Cependant, cette « tradition » se heurte frontalement à l'esprit du mois saint. Malgré les sermons répétés des imams rappelant que le respect du voisin est un pilier de la foi, le vacarme des cris et des sifflets déchire la nuit, empêchant les riverains — vieillards, malades et travailleurs — de trouver un sommeil pourtant vital.

## 2. Une impuissance publique : La Loi du nombre

Les forces de l'ordre, souvent déployées pour libérer la voie, se

retrouvent face à une marée humaine difficile à contenir. Quand une patrouille dégage un carrefour, un autre match s'improvise deux cents mètres plus loin. Ce jeu du chat et de la souris illustre une réalité brutale : la Route Le Prince est devenue une zone de « souveraineté juvénile » où le code de la route s'efface devant le code du sport.

Les barrages de fortune et les pierres délimitant les buts transforment la circulation en un parcours du combattant. Pour les ambulances ou les citoyens en urgence, traverser cet axe devient un pari risqué.

## 3. L'analyse de fond : Le cri

d'une jeunesse sans terrains

Derrière ce comportement incivique, se cache une faille urbaine béante. Où peuvent jouer ces jeunes ? Conakry, dans sa croissance anarchique, a transformé chaque espace vert en immeuble de béton. Les terrains de proximité ont disparu sous la pression foncière.

Le bitume de la Route Le Prince reste, pour beaucoup, le seul espace plat, éclairé et accessible. Ce « Ramadan-Foot » est le symptôme d'une ville qui a oublié de prévoir des loisirs pour sa jeunesse, condamnant celle-ci à s'approprier la rue, au risque de se mettre en danger et d'agacer le reste de la population.

## 4. Quel remède pour la cohabitation ?

La répression a montré ses limites. Les conseils spirituels semblent glisser sur les maillots de foot. La solution réside sans doute dans une approche tripar-

tite :

• **Les Municipalités** : Doivent aménager des espaces temporaires éclairés (stades communaux, cours d'écoles) pour détourner les jeunes des axes principaux.

• **Les Familles** : Doivent reprendre leur rôle d'éducateurs pour rappeler que la liberté de jouer s'arrête là où commence le droit au repos du voisin.

• **La Jeunesse** : Doit comprendre que le Ramadan est un mois de vertu et de discipline, et non une licence pour l'anarchie urbaine.

## Conclusion : La Vertu contre le Bitume

Le football est une passion nationale, mais le bitume ne sera jamais un stade. Tant que la Route Le Prince servira de pelouse nocturne, le Ramadan à Conakry gardera ce goût amer d'un désordre institutionnalisé. Il est temps de redonner à la route sa fonction de lien, et aux riverains leur droit au silence.

# Audiences criminelles au TPI de Labé Ibrahima Diallo reconnaît avoir incendié la maison de son oncle

Lors de la deuxième journée des audiences criminelles au tribunal de première instance de Labé, selon le site Africaguinee.com, Ibrahima Diallo a reconnu avoir incendié la maison de son oncle, Elhadj Amadou Diallo, pour obtenir la part d'héritage laissée par son père. La victime réclame 650 millions de francs guinéens et le parquet a requis la perpétuité.



Le prévenu Ibrahima Diallo aurait reconnu les faits et exprimé ses regrets. Ibrahima Diallo a indiqué qu'il était furieux contre son oncle, Elhadj Amadou Diallo, qu'il accuse de refuser de restituer les biens laissés par son défunt père. Il confie au tribunal que chaque fois qu'il tentait de faire valoir ses droits légalement, son oncle le bloquait. « C'est ainsi que j'ai décidé de mettre le feu à sa maison », a-t-il expliqué. « Je reconnais les faits d'incendie volontaire de la maison de mon oncle. J'ai d'abord brûlé les rideaux de la fenêtre, mais les bouteilles de gaz ont attisé le feu. Je ne savais plus quoi faire, j'étais en colère contre mon oncle qui refuse de nous restituer l'héritage laissé par notre père. Parfois, ma mère est malade ; je demande de l'argent pour l'envoyer à l'hôpital, il refuse de donner un centime. Par colère, je suis venu brûler sa maison. L'une des épouses de mon oncle était là ce jour-là et a pris la fuite », a déclaré Ibrahima Diallo. Elhadj Amadou Diallo, oncle d'Ibrahima Diallo et victime de l'incendie, partie ci-

vile dans l'affaire, a indiqué que l'héritage réclamé par Ibrahima n'appartenait pas uniquement au père de ce dernier : « Ibrahima est venu incendier deux fois ma concession. L'argent ou les biens qu'il réclame ne concernent pas seulement son père. C'est un bien commun à nous deux. Je collaborais avec son père dans les affaires. Finalement, son père est parti en Europe, est revenu, puis est décédé ici. Il faut que la communauté partage d'abord ce qui appartient à moi et à mon frère défunt. Ce n'est qu'après qu'Ibrahima aura sa part de l'héritage de son père. Ses grands-frères sont là-bas, calmes. C'est Ibrahima qui me menace de mort et brûle mes biens. Je réclame 650 millions pour ma maison et son contenu », a expliqué Elhadj Amadou Diallo. Le parquet a requis une condamnation à perpétuité pour le crime commis, ainsi que la réparation des préjudices, rapporte le site Africaguinee.com.

Mamadou Oury



# TPI de Labé Un homme condamné à la perpétuité pour parricide, à Lélouma

Le lundi 23 février 2026, selon Africaguinee.com, Algassimou Barry a été reconnu coupable par le tribunal de première instance de Labé et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie de 30 ans de sûreté. Il a été accusé d'avoir poignardé son père en plein champ de manioc en octobre 2024. Un crime familial qui avait profondément bouleversé le village de Weendy-Feto.



Le site d'information rappelle que les faits qui ont été jugés lundi, remontent au 9 octobre 2024, à Weendy-Feto, dans la commune rurale de Hérico, préfecture de Lélouma. En début de soirée, ce mercredi-là, Mamadou Lamarana Barry quittait la concession familiale pour se rendre chez sa deuxième épouse. Il aurait ainsi profité pour mettre fin à la vie de son père.

Lors de l'audience de lundi 23 février 2026, rapporte Africaguinee.com, le tribunal a relevé de nombreuses incohérences dans la défense de l'accusé. Il a également retenu des circonstances aggravantes pour prononcer la peine maximale. Selon les débats, l'accusé nie les faits, bien qu'il aurait reconnu certains éléments lors des enquêtes préliminaires consignées dans un procès-verbal. Selon les éléments présentés à la barre, la victime aurait reçu un coup de couteau au thorax, en plein champ de manioc, et aurait rendu l'âme quelques minutes plus tard.

Alors que le village était sous le choc, les soupçons se sont rapidement portés sur Algassimou Barry, fils de la victime, rentré du Sénégal deux jours plus tôt sans en informer sa famille. Il aurait été aperçu avec son sac, manifestement prêt à repartir, au moment même où son père gisait au sol.

« Algassimou Barry, rentré du Sénégal le lundi 7 octobre, est décrit comme un homme ayant opté pour l'isolement. Il ne s'est pas présenté à la famille. Ce n'est qu'au moment de l'assassinat qu'il est vu près de la scène, avec son sac. Son père était couché par terre, le couteau planté dans le thorax. Le jeune frère du suspect, âgé de 12 ans, a retiré le couteau du corps de son père. Algassimou Barry aurait ensuite repris le couteau des mains de son frère pour le casser. C'est ainsi qu'il a été maîtrisé et ligoté avant d'être conduit à la gendarmerie de Lélouma, puis transféré à Labé », a expliqué à la barre Mamadou Koula Diallo, oncle du suspect, grand frère de la victime

et partie civile au procès. Selon la partie civile, le suspect se serait même rendu au marché hebdomadaire la veille du crime pour acheter un couteau, information rapportée à la famille après les faits.

À la barre, Algassimou Barry a reconnu être revenu au village le lundi 7 octobre sans informer sa famille, tout en niant catégoriquement le crime.

« Je suis revenu lundi pour rester dans mon coin. C'est vrai, je suis allé au marché mardi, mais pas pour acheter un couteau, seulement des condiments. Le mercredi, jour du crime, j'ai entendu ma mère pleurer. Elle disait que mon père était mort au champ. Je me suis approché, et c'est là qu'on m'a arrêté. On dit que j'ai récupéré le couteau pour le cacher. Pourtant, les gendarmes ont fouillé ma case et trouvé d'autres couteaux, mais pas celui décrit comme arme du crime. Ce n'est pas moi qui ai tué mon père », a-t-il déclaré.

Malgré ses dénégations, le tribunal l'a reconnu coupable et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Ce dossier fait partie des douze affaires que le TPI de Labé va trancher tout au long de cette semaine, a appris Africaguinee.com de sources officielles, rapporte le site Africaguinee.com.

Mamadou Oury



Lélouma

## Mamadou Dian Diallo condamné à 5 ans de prison pour viol sur mineure

Selon le site *Africaguinee.com*, le mardi 24 février 2026, Mamadou Dian Diallo, poursuivi pour viol sur mineure, a été reconnu coupable et condamné par le tribunal de première instance de Labé. Les faits pour lesquels il était jugé remontent à environ un an, dans le district de Sagalé, préfecture de Lélouma.



Le site d'information indique que le prévenu, né en 1980, était accusé de séquestration et de viol sur A.S.D., une fillette de 12 ans. Selon la famille, c'est après avoir constaté l'absence prolongée de la victime à la maison que des recherches ont été menées, sans succès dans un premier temps. À son retour, sur l'insistance de ses parents, la fillette a déclaré avoir été retenue par Mamadou Dian. Constatant des changements inhabituels sur son corps, la famille a décidé de mener une enquête approfondie. Mamadou Dian, proche de la famille de la victime, est soupçonné d'avoir profité de cette proximité pour commettre les faits. Il a été interpellé puis placé sous mandat

de dépôt à la maison centrale de Labé. Lors de l'audience de ce mardi, le prévenu a nié les faits, évoquant un règlement de compte. La fillette, étant mineure, a été entendue à huis clos par le tribunal. Au terme de la phase de réquisitoire et des plaidoiries, le tribunal a confirmé les accusations portées par la victime et a déclaré Mamadou Dian Diallo coupable des faits de viol et de séquestration. Il a été condamné à cinq ans de prison. La famille de la victime s'est toutefois désistée devant le tribunal, rapporte le site *Africaguinee.com*.

Kaba Kankoula

RDC

## A Paris, sécurité dans l'Est et bataille pour l'OIF au cœur de l'entretien Tshisekedi-Macron

C'est la deuxième fois qu'ils se rencontrent à Paris en moins d'un mois. Félix Tshisekedi a échangé avec son homologue français Emmanuel Macron mercredi 25 février au palais de l'Élysée. Il s'agissait d'un déjeuner de travail consacré aux relations bilatérales, à la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC et à la candidature congolaise au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.



Les échanges, qualifiés de constructifs par les deux présidences, ont d'abord porté sur l'évaluation de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC. Selon nos informations, la France a rappelé sa position, insistant sur le respect de la souveraineté, tout en exprimant ses inquiétudes face à la réactivation de plusieurs lignes de front. Cette reprise des combats a notamment été marquée par la mort du porte-parole militaire de l'AFC/M23, tué lors d'une attaque de drones attribuée à l'armée congolaise. Dans ce conflit, Emmanuel Macron a toujours insisté sur les enjeux humanitaires et maintient

des contacts aussi avec Kigali. Il y a moins d'un mois, il s'était d'ailleurs entretenu par téléphone avec Paul Kagame sur cette question. Lors de la rencontre de mercredi, Félix Tshisekedi a insisté sur la nécessité d'accroître la pression sur Kigali, évoquant d'éventuelles sanctions. Selon nos informations, la France attend aussi de voir quelle sera la position des États-Unis qui pilote le processus de paix. Washington n'exclut pas des sanctions, disent des diplomates américains. Autre dossier abordé : le secrétariat général de l'OIF. Kigali soutient un nouveau mandat de Louise Mushikiwabo, tandis que Kinshasa prévoit de présenter un candidat. La candidature congolaise et son profil ont été évoqués lors de l'entretien. Le tout sur fond de rivalité diplomatique entre la RDC et le Rwanda au sein de la Francophonie. Et Félix Tshisekedi espère obtenir le soutien de la France.

RFI

Venezuela

## Le chef de la diplomatie demande «la libération immédiate» de Nicolas Maduro devant l'ONU

Le ministre vénézuélien des Affaires étrangères a demandé lundi 23 février devant l'ONU « la libération immédiate » du président vénézuélien déchu Nicolas Maduro, enlevé par les États-Unis lors d'une opération militaire il y a plus d'un mois, tout en confirmant l'ouverture d'un canal diplomatique avec Washington.



Le Venezuela demande « la libération immédiate » par le gouvernement des États-Unis du président constitutionnel de la République bolivarienne du Venezuela, Nicolas Maduro Moros, et de son épouse, la Première dame Cilia Flores », a déclaré Yvan Gil devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

« Le 3 janvier 2026 a marqué un tournant d'une extrême gravité. Une action militaire illégale contre notre pays a entraîné la mort de plus de 100 personnes et la détention arbitraire » de Nicolas Maduro et de son épouse, a assuré le chef de la diplomatie vénézuélienne.

**Le Venezuela convaincu d'un dialogue possible avec les États-Unis**

Nicolas Maduro a dirigé le Venezuela d'une main de fer entre mars 2013 et janvier 2026. Le pays est désormais présidé par

Delcy Rodríguez, qui en était la vice-présidente depuis 2018. Confronté pour la première fois à la justice américaine le 5 janvier, deux jours après sa capture, Nicolas Maduro avait plaidé non coupable d'accusations de trafic de drogue et déclaré qu'il était un « prisonnier de guerre ».

« En dépit de cette action, menée dans un contexte de profonde asymétrie technologique et militaire entre notre pays et la puissance nucléaire des États-Unis [...], nous avons choisi d'ouvrir un canal diplomatique pour régler nos différends avec ce pays », a expliqué Yvan Gil. « Non pas par soumission, mais dans l'égalité souveraine des États. Non pas dans la peur, mais avec la conviction que le dialogue est la seule voie civilisée entre les nations », a-t-il dit.

**Une loi d'amnistie adoptée mais critiquée**

Plus globalement, il a indiqué que le Venezuela avait choisi « une voie », celle « de la paix et de la souveraineté », celle « du dialogue sans renoncer à nos principes », celle « de la réconciliation intérieure sans oublier la justice », celle « de la coopération internationale fondée sur l'égalité juridique des États ». « Aujourd'hui, nous œuvrons à un processus de reconnaissance des blessures, de pardon et de réconciliation », a-t-il également relevé, faisant valoir la loi d'amnistie récemment adoptée.

Élaborée sous pression américaine, cette loi a été promulguée jeudi. Mais elle est critiquée, car elle exclut certains militaires et policiers et ne couvre pas toute la période suivant l'arrivée au pouvoir en 1999 de Hugo Chavez, le prédécesseur de Nicolas Maduro.

Un total de 65 prisonniers ont été libérés au Venezuela en vertu de la loi d'amnistie récemment promulguée, selon un décompte publié lundi par l'ONG Foro Penal, spécialisée dans la défense des prisonniers politiques.

« Nous continuons à vérifier d'autres cas », a-t-il déclaré. Le président du Parlement Jorge Rodríguez avait affirmé samedi 21 février que 1 500 prisonniers ont demandé leur libération dans le cadre de la loi d'amnistie.

RFI

France

## L'ambassadeur américain «ne s'est pas présenté» à une convocation du ministère des Affaires étrangères

L'ambassadeur américain Charles Kushner, en poste à Paris, « ne s'est pas présenté » à la convocation lundi soir 23 février du ministère français des Affaires étrangères, à la suite des commentaires de l'administration Trump sur la mort du militant d'extrême droite Quentin Deranque, a déploré le Quai d'Orsay.



« Face à cette apparente incompréhension des attendus élémentaires de la mission d'ambassadeur ayant l'honneur de représenter son pays, le ministre [Jean-Noël Barrot] a demandé qu'il ne puisse plus accéder directement aux membres du gouvernement français », ajoute le ministère.

« Il reste bien sûr possible que l'ambassadeur Charles Kushner exerce sa mission et se présente au Quai d'Orsay afin que nous puissions avoir les échanges diplomatiques permettant d'aplanir les irritants qui, inévitablement, peuvent survenir dans une rela-

tion d'amitié vieille de 250 ans », a-t-il néanmoins précisé.

L'ambassadeur convoqué après les déclarations de l'administration Trump sur la mort du militant d'extrême droite Quentin Deranque

L'administration Trump avait dénoncé vendredi la violence politique d'extrême gauche dans une première réaction officielle après la mort en France du militant d'extrême droite radicale Quentin Deranque, appelant à traduire les responsables en justice.

« Nous allons convoquer l'ambassadeur des États-Unis en France, puisque l'ambassade des États-Unis en France a fait un commentaire sur ce drame [...] qui concerne la communauté nationale », a déclaré Jean-Noël Barrot, invité sur France Info/France Inter/Le Monde. « Nous refusons toute instrumentalisation de ce drame (...) à des fins politiques », a-t-il ajouté, estimant que la France n'avait « aucune leçon s'agissant de la violence, en

particulier à recevoir de l'internationale réactionnaire. »

Un fait qui n'est pas inédit Charles Kushner, qui a pris ses fonctions l'été dernier, avait déjà été convoqué fin août au ministère des Affaires étrangères après des critiques jugées inacceptables par Paris sur « l'absence d'action suffisante » contre l'« antisémitisme » en France.

Charles Kushner avait fait part de « sa profonde inquiétude face à la flambée de l'antisémitisme en France et à l'absence d'action suffisante de [son] gouvernement pour le combattre » dans une lettre adressée à Emmanuel Macron.

« En l'absence de l'ambassadeur », c'est le chargé d'affaires de l'ambassade américaine qui s'était rendu à cette convocation.

RFI